

PROCÉDURE OUVERTE

Services de collecte, transport et traitement et/ou élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'écocentre de la MRC de Drummond.

OBJET DE LA PROCÉDURE OUVERTE (CI-APRÈS « PO »)

La MRC de Drummond (ci-après la « **MRC** ») désire recevoir des soumissions pour l'exécution des services décrits sommairement ci-après : « services de collecte, transport et traitement et/ou élimination des RDD de l'écocentre de la MRC » situé à Drummondville.

DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat est de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an du contrat aux mêmes termes. Au plus tard six (6) mois avant la fin prévue du contrat, la MRC peut transmettre à l'attributaire un avis de prolongation d'un (1) an. Chacune de ces options de prolongation du contrat n'est assujettie qu'à l'avis de la MRC. L'attributaire ne peut pas refuser la prolongation du contrat, effectuée de façon unilatérale, telle que prévu dans les documents de la PO.

SOUSSIONS

Les documents relatifs à la présente PO sont disponibles sur le site « Service électronique d'appel d'offres » (SEAO) (adresse électronique : www.seao.ca), à compter du 21 octobre 2026, selon les tarifs applicables.

Pour être valide, les soumissions doivent parvenir (en format papier) à la MRC, située au 436, rue Lindsay à Drummondville, (QC), J2B 1G6, le 20 novembre 2026 à 11h00, (heure locale), dans une enveloppe scellée portant la mention :

**« Procédure ouverte n°MRC26-GMR-03 »
« Services de collecte, de transport et de traitement et/ou élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'écocentre de la MRC de Drummond. »**

La MRC a retenu la procédure d'attribution du contrat suivant le prix proposé le plus bas, prévu à l'article 50 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ, c. C-65.01.

La MRC n'est pas tenue d'accepter l'une ou l'autre des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers un soumissionnaire. Les entreprises ayant retiré les documents de la PO et ne désirant pas y soumissionner sont invitées à remplir l'avis de désistement prévu à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Le contrat est attribué sur décision du Conseil de la MRC, à sa seule discrétion, et la MRC ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Les soumissions sont ouvertes en public à la MRC. La séance d'ouverture est présidée par le Directeur général et greffier-trésorier (ou son représentant), accompagné de deux témoins dûment autorisés (employés de la MRC), le 20 novembre 2026 à 11 h 30, heure locale.

RENSEIGNEMENTS

Toute question ou demande de renseignement au sujet de cette PO doit être adressée par courriel à la personne responsable de l'octroi du contrat, tel que prévu à la présente PO, à : Monsieur John Husk, Directeur général et greffier-trésorier (jhusk@mrcdrummond.qc.ca)

Donnée à Drummondville, le 21 octobre 2026
John Husk, Directeur général et greffier-trésorier
MRC de Drummond